

**ADA**  
**Société Anonyme au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse 92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(Réduction du capital social par annulation d'actions en cas de rachat  
de ses propres actions par la société ADA)**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre à votre approbation un projet de réduction du capital social par annulation d'actions en cas de rachat de ses propres actions par la société ADA.

Si cette résolution était adoptée, l'Assemblée Générale autoriserait ainsi, conformément à l'article L22-10-62 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration et lui délèguerait tous pouvoirs à l'effet :

- d'annuler sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la Société ADA pourrait acquérir en conséquence de l'utilisation de l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée générale, dans la limite de 10% du capital social,
- d'imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous les postes de primes ou réserves disponibles.

Cette autorisation si elle est adoptée, privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et non utilisée.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Fait à CLICHY,  
Le 30 mars 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION